

FORMATION CONTINUE ET PERFECTIONNEMENT

Vous trouverez l'offre complète des cours et les formulaires d'inscription sur www.sia.ch/form

Contact: tél. 044 283 15 58, form@sia.ch

Structure des coûts:
MB Membre bureaux SIA
M Membres SIA
NM Non-membres

ÉVÈNEMENT	SUJET	DATE / CODE	COÛTS
Le règlement SIA 144 dans la pratique	Dans le domaine de l'ingénierie et de l'architecture, les appels d'offres organisés selon le règlement SIA 144 permettent de mieux garantir les principes d'égalité de traitement et d'une utilisation parcimonieuse des fonds publics.	2.10 Lausanne [WB13-15] 9h00 – 12h00	200.- MB 250.- M 350.- NM
Gérer les risques de votre projet	Pendant ce cours, vous identifiez les contre-mesures à appliquer à votre propre projet, selon les méthodes les plus répandues de gestion systématique des risques, quelles que soient les catégories: technique, commerciale, légale, de réputation, de coûts, de personnels, etc.	2.10 Lausanne [CP01-15] 9h00 – 16h00	600.- MB 700.- M 900.- NM
Le savoir-vivre des relations humaines	De nos jours, une apparence sûre et élégante est le petit détail qui fait toute la différence. Découvrez dans ce séminaire d'élégance, comment une apparence sûre et soignée associée à de bonnes manières peut vous ouvrir des portes et vous aider à établir de bonnes relations clients.	28.10 Lausanne [KMU03-15] 13h30 – 17h00	300.- MB 400.- M 550.- NM
Les webinaires SIA	Planifier les communications (4.11; Web47-15) Gestion des changements (6.11; Web43-15)	Webinaire 13h00 -14h30	50.- MB 50.- M 100.- NM
Workshop d'études de cas de rénovation de bâtiments	Ce cours met autour de la table deux équipes composées chacune de trois professionnels venant d'horizons différents pour présenter et traiter de deux cas de rénovation en tenant compte des aspects architecturaux, énergétiques, techniques et financiers de l'opération, ainsi que des objectifs du maître d'ouvrage.	5.11 Lausanne [JIEEPlus05-15] 16h00 – 19h00	200.- MB 250.- M 350.- NM
Protection incendie pour le planificateur	Durant le cours, les principales modifications de la nouvelle législation (11.2015) seront présentées. De plus, l'intégration des deux directives « Méthodes de preuves en protection incendie » et « Assurance qualité en protection incendie » dans la planification de projets sera abordée.	9.11 Lausanne [BSP04-15] 13h30 – 17h30	300.- MB 400.- M 550.- NM
Gestion des ressources humaines et conduite	Ce cours approfondit les domaines de la gestion des ressources humaines et du management, propose des outils d'aide nécessaires à une bonne gestion des ressources humaines et, sur la base d'exemples pratiques, des méthodes efficaces dans le domaine de la conduite.	12.11 et 18.11 (2 jours) Lausanne [MF07-15] 9h00 – 17h30	900.- MB 1'100.- M 1'300.- NM
Processus global du BIM	Le BIM est un processus global d'élaboration de tout projet immobilier, qui s'étend sur tout le cycle de vie du bâtiment. Ce cours permettra d'avoir une vision plus précise des cinq différentes phases de ce processus BIM. Nous nous attarderons plus particulièrement sur la mise en pratique du BIM au cours des phases de conception, de construction et d'exploitation du bâtiment.	16.11.2015 Lausanne [BIM05-15] 9h00 – 17h00	600.- MB 700.- M 900.- NM
Journée d'information Marchés Publics	Ce cours que propose la SIA Vaud, en partenariat avec SIA-Form et la SIA Genève, a pour objectif de fournir les notions de base dans le domaine de la passation des marchés.	24.11 Genève [WB14-15] 9h00 – 17h30	150.- MB 150.- M 300.- NM

UN RISQUE CALCULÉ

VZ Vermögenszentrum Insurance Services propose aux membres de la SIA différentes assurances professionnelles à des conditions avantageuses.

Quels risques couvre l'assurance mobilière d'entreprise et pourquoi est-elle recommandée ?

L'assurance mobilière d'entreprise concerne les dommages aux biens. Elle couvre les biens meubles d'une entreprise, c'est-à-dire les marchandises et les installations. Les biens meubles comprennent tous les objets mobiles que détient l'entreprise. Les « biens et frais spécifiques » comme les modèles, les échantillons et les frais de déblaiement à la suite d'un sinistre sont un module complémentaire habituel de l'assurance mobilière d'entreprise. Cette dernière couvre les dommages occasionnés par les incendies, les événements naturels, les dégâts des eaux, les vols avec effraction et les bris de glace. Les événements naturels englobent concrètement les risques tels qu'inondations, tempêtes, grêle, avalanches, chutes de pierres et glissements de terrain.

Qu'entend-on par assurance pertes d'exploitation ? En quoi peut-elle être utile ?

Un incendie ou un dégât des eaux peuvent entraver considérablement l'activité d'une entreprise et engendrer un manque à gagner significatif, surtout lorsque l'activité cesse en tout ou en partie à cause du sinistre. L'arrêt de l'activité entraîne fréquemment des frais supplémentaires en raison de l'externalisation de la production, de pénalités arrivées à échéance ou de retards de livraison. L'assurance pertes d'exploitation couvre la perte de chiffre d'affaires, en général pour une durée de 12 à 24 mois, ainsi que les frais supplémentaires générés.

Pour les entreprises de services et les commerces qui ne redoutent aucun manque à gagner significatif en cas d'incendie ou de dégât des eaux, une simple couverture des frais supplémentaires peut suffire. L'assurance alors conclue est dite « au premier risque » et couvre une somme d'assurance qui représente le maximum qui sera reversé à l'assuré en cas de sinistre. Une telle couverture des frais supplémentaires est également importante pour les cabinets d'architectes, aussi est-elle incluse dans le contrat collectif de la SIA.

Quelles prétentions couvre l'assurance responsabilité civile d'entreprise ?

L'assurance responsabilité civile d'entreprise couvre les prétentions de tiers, par exemple les préjudices commis contre des personnes externes à l'entreprise ou les dommages causés aux biens de tiers. De plus, elle comprend un module qui protège l'assuré contre les prétentions illégitimes.

La couverture de base n'est pas obligatoire, mais elle est indispensable pour tout entrepreneur, car les éventuelles prétentions en responsabilité civile peuvent engendrer des coûts très élevés. Les risques possibles relevant de la responsabilité civile varient fortement en fonction de la branche et de l'activité de l'entreprise.

Mot-clé « assurance responsabilité civile professionnelle » : à quels risques particuliers les architectes et les ingénieurs sont-ils exposés ?

L'assurance responsabilité civile professionnelle est le pendant de l'assurance responsabilité civile d'entreprise pour un dommage purement économique ne résultant ni d'un dommage corporel ni d'un dommage matériel. C'est le cas, par exemple, du dommage purement économique et des dommages ouvrages qui surviennent du fait d'une planification erronée. C'est pourquoi la couverture supplémentaire des risques « dommages ouvrages et dommage purement économique » est fondamentale pour les activités de planification des architectes. L'assurance responsabilité civile professionnelle pour les architectes couvre les activités menées en qualité de planificateur général, d'entrepreneur total ou de dessinateur indépendant ainsi que la livraison de plans de conception et de construction.

Que signifient les modules complémentaires « dommages ouvrages » et « dommage purement économique » et en quoi peuvent-ils être utiles ?

Le module complémentaire « dommages ouvrages » couvre les dommages et les défauts aux ouvrages construits selon les plans établis par l'assuré ou sous sa direction.

Le module « dommage purement économique » couvre les dommages qui ne sont la conséquence ni d'un dommage corporel ni d'un dommage matériel ou à l'ouvrage affectant la personne lésée. Si un dommage à l'ouvrage ou un vice de construction découlant de plans erronés survient, l'assurance couvre le dommage jusqu'à concurrence de la somme assurée. En collaboration avec VZ Insurance Services, la SIA propose des contrats collectifs spécifiques à la profession.

Des assurances complémentaires importantes sont ici incluses par défaut. Dans quelle mesure les membres bénéficient-ils de cette offre ?

Pour les membres bureaux, la SIA et VZ ont mis au point avec Helvetia une offre clairement adaptée aux besoins des architectes et des ingénieurs civils. Grâce à des contrats-cadres spécifiques, les membres bénéficient de conditions préférentielles nettement plus avantageuses que la moyenne du marché.

VZ Insurance Services AG
Interlocutrice: Tatjana Merz-Kursawe, Associate Director
Beethovenstrasse 24, 8002 Zurich, +41 (0)44 207 24 24
www.vermoegenszentrum.ch

Elisa Tirendi est collaboratrice de SIA-Service et agente fiduciaire, elisa.tirendi@sia.ch

LISTE D'EXPERTS EN MARCHÉS PUBLICS

La formation des professionnels dans le domaine des marchés publics est essentielle. Associée à SIA-Form et à l'Union patronale des architectes et ingénieurs vaudois (UPIAV), la SIA Vaud met sur pied depuis 2014 une formation complète sur les marchés publics et les règlements SIA 142, 143 et 144. En quatre jours, elle traite en profondeur l'aspect juridique des marchés publics et chacune des formes de mise en concurrence à l'aide d'exemples concrets. Organisée pour la deuxième fois en mai et juin derniers, elle a affiché complet avec plus de trente participants, architectes, ingénieurs, collaborateurs des entreprises et des collectivités publiques.

Dans la suite logique de cette formation, la SIA Vaud et l'UPIAV établissent une liste d'experts en marchés publics. Elle est à disposition des maîtres d'ouvrages pour trouver le spécialiste qui les conseillera et les assistera dans leurs projets de construction, et plus particulièrement dans l'organisation de procédures de mise en concurrence des prestations d'architecte et/ou d'ingénieur.

Les professionnels qui y figurent ont tous suivi la formation de quatre jours et se forment continuellement dans le domaine. La liste vient d'être mise à jour et est disponible en téléchargement sur le site internet de la SIA Vaud www.vd.sia.ch, rubrique « services ».

Nicole Schick, SIA Vaud

JALONS ARCHITECTONQUES LE LONG DE LA TRANSJURANE

La Journée du groupe professionnel Architecture aura lieu le 4 septembre 2015. Elle emmènera les participants du Jura à Berne par l'autoroute et montrera comment des équipes réunissant ingénieurs et architectes peuvent aborder ensemble le potentiel esthétique d'équipements de transports et d'ouvrages d'infrastructure.

Le groupe professionnel Architecture de la SIA lance les invitations à sa journée annuelle, qui fera la part belle aux projets interdisciplinaires impliquant architectes et ingénieurs. Pensée comme un roadtrip le long de la

Transjurane (A16), l'excursion mettra en évidence plusieurs réalisations témoignant d'une collaboration réussie entre les deux spécialités: le trajet inclut la visite d'une série d'ouvrages de différentes envergures, dont les portails habilement intégrés au contexte des tunnels Mont-Terri Nord et Mont-Russelin Sud. Le dialogue entre les ouvrages de la Transjurane et le paysage repose sur le langage unifié développé par l'architecte Renato Salvi (architecte de la Ville de Sion) et les Ingénieurs Jurassiens Associés pour tous les éléments de l'infrastructure – du simple parapet aux passages sous-voies ou talus, en passant par les piles, culées et parois antibruit, jusqu'aux centrales de ventilation. Déployant ainsi une physionomie et une identité propres, l'autoroute n'est aujourd'hui plus un no man's land.

L'après-midi sera consacré à la centrale énergétique Forsthaus conçue par Graber Pulver Architectes à Berne et au centre sportif de Weissenstein signé Penzel Valier Architectes.

Les architectes et ingénieurs ayant conçu les projets présenteront leurs réalisations sur place et la journée se terminera par une table ronde animée par l'architecte zurichoise Aita Flury au centre sportif de Weissenstein. Les architectes responsables des ouvrages visités thématiseront l'importance longtemps négligée des projets d'infrastructure et la valeur culturelle d'une concertation engagée entre architecte et ingénieur.

(SIA)

Journée BGA 2015 « Architecte & ingénieur – Infrastructures comme objets d'étude interdisciplinaires »
Vendredi 4 septembre 2015, 9h – 17h30
Rendez-vous à la gare de Porrentruy (JU) à 9h00
Etape finale du parcours au centre sportif de Weissenstein (BE)
Coût: membres SIA et des sociétés spécialisées SIA fr. 100.-; invités: fr. 150.- (transferts & repas inclus)
Inscriptions et informations complémentaires: www.sia.ch/form/BGA2015

EMBOUTEILLAGE DE RÉFORMES LÉGISLATIVES SUR LA PASSATION DES MARCHÉS

La SIA a répondu par une prise de position critique à la consultation sur la révision de la loi fédérale sur les marchés publics (LMP), ainsi qu'au projet d'ordonnance qui s'y rattache (P-OMP).

Le bien-fondé et les modalités de régulations étatiques sont des objets de débat récurrents au sein des milieux économiques. Le dernier Swiss Economic Forum en a fait un thème prioritaire, qui préoccupe aussi la SIA. Elle a donc élaboré

une prise de position détaillée dans le cadre de la consultation concernant la révision de la LMP, respectivement de l'OMP.

Ayant augmenté de près d'un quart au cours des dix dernières années, le recueil officiel du droit fédéral atteint aujourd'hui quelque 66 000 pages. Des études démontrent qu'une entreprise d'une vingtaine de collaborateurs doit ainsi consacrer plus de 55 heures par mois à se mettre en règle sur les points essentiels. Or, le simple bon sens peine à concevoir que chaque canton organise la passation des marchés différemment et que la Confédération ait de surcroît développé une procédure propre.

Un groupe d'experts désignés paritairement par les cantons et la Confédération (AURORA) a élaboré un projet de loi unifié, qui est maintenant en consultation. Quant aux prises de position concernant le concordat intercantonal (P-AIMP), elles ont pu être remises aux autorités l'année dernière et, au niveau fédéral, la consultation s'est achevée le 1^{er} juillet 2015.

Dans sa prise de position, la SIA plaide fermement en faveur de l'harmonisation et saisit l'occasion de faire réentendre les préoccupations négligées des branches qu'elle représente. Ne serait-ce que dans un intérêt d'économie publique bien compris, la SIA réclame que les prestations d'étude et de planification soient appréhendées à leur juste valeur. L'étude professionnelle de projets est un gage de succès et les mesures d'épargne à ce niveau représentent de fausses économies. Dans ce contexte, la SIA exige l'application contraignante des modèles reconnus de passation qu'elle a développés, soit le règlement SIA 142 pour les concours, le règlement SIA 143 pour les mandats d'étude parallèles, ainsi que le règlement SIA 144 pour les appels d'offres.

Prise de position et lettre d'accompagnement:
www.sia.ch/fr/themes/passation-des-marches

Denis Raschpichler, arch. dipl. EPF, est le responsable pour la passation des marchés au sein de la SIA.
denis.raschpichler@sia.ch

A LA PÊCHE AUX ADRESSES

Courriers et e-mails non désirés atterrissent de plus en plus souvent dans les boîtes aux lettres des membres SIA. Consciente du problème, la SIA envisage des contre-mesures appropriées.

Max Muster est un individu on ne peut plus heureux, mais l'avocat établi dans le canton de Zurich s'est rarement senti aussi honoré qu'actuellement: un institut de formation européen des plus prestigieux lui a fait parvenir un somptueux carton d'invitation pour un congrès

international de jurisprudence – bien qu'il n'ait jamais suivi d'études ou de formation continue dans l'établissement en question. Que la manifestation soit payante ne le dérange pas. Grâce à la newsletter d'une entreprise slovaque, il vient en effet de faire une telle économie sur l'achat de sa nouvelle tablette qu'il peut sans problème s'offrir les frais d'inscription. Ses vacances aussi sont déjà réservées: une offre spéciale de croisière en Méditerranée proposée aux membres du barreau.

Il n'avait vraiment pas conscience d'être aussi connu.

Et aujourd'hui, une grosse enveloppe adressée au « Professeur Max Muster » l'attendait chez lui. C'est là qu'il se souvient que l'invitation de l'année précédente à la journée du barreau organisée par l'association « Pro Justizia » était déjà libellée de la même manière. Sa fierté retombe comme un château de cartes: Max Muster n'est rien d'autre qu'une adresse qui s'est faufilee, légalement ou non, dans les fichiers d'une multitude d'entreprises et d'institutions.

L'impression d'être avant tout une adresse prometteuse est également partagée par nombre de membres SIA depuis quelque temps. Comme membre SIA, on reçoit effectivement une multitude de messages électroniques ou courriers non désirés, expédiés par des firmes ou des organismes qui n'ont aucun lien avec la SIA et ce, dans le seul but de promouvoir leurs produits ou services.

Commerce d'adresses

A la suite de communications reçues de ses membres à ce sujet, la SIA s'est penchée sur le problème et a pu mettre en évidence trois cas de figure.

- 1) Des adresses de membres SIA mises à disposition à des conditions strictes pour une action unique (p. ex. envoi d'une revue ou invitation à un congrès) ont été illégalement incorporées à des fichiers non autorisés pour des usages propres.
- 2) Des revendeurs d'adresses professionnels copient celles figurant sur le site web de la SIA et les intègrent à leurs propres fichiers pour en faire commerce.
- 3) Diverses entreprises (p. ex. des médias) recopient les adresses du site de la SIA, puis les ajoutent à leur banques de données à des fins propres.

Dans le premier cas, les problèmes demeurent circonscrits: la SIA n'y a jusqu'ici que rarement été confrontée et elle intervient en conséquence s'il y a lieu, de même qu'elle agit de façon préventive. De plus, elle ne communique des adresses de membres qu'à titre exceptionnel. Les autres

cas de figure sont en revanche très problématiques. Le bureau SIA n'est évidemment pas en mesure d'empêcher quiconque de consacrer des journées à recopier les adresses d'une liste officielle, puis d'en faire usage.

Vu que de tels usages non autorisés se multiplient depuis quelque temps, la SIA évalue diverses mesures et n'exclut pas de renoncer à publier l'adresse de ses membres sur le site de la Société. Dans cette perspective, elle effectuera un sondage auprès d'eux afin de savoir s'ils souhaitent voir leurs coordonnées maintenues, ou s'ils préfèrent y renoncer pour se protéger de l'envoi intempestif d'informations publicitaires.

(SIA)

REGISTRE SIA DES LÉS D'ÉTANCHÉITÉ

La commission SIA 281 « Lés d'étanchéité – Lés d'étanchéité en matière synthétique, bitumineux ou à base d'argile – Essais des produits et des matériaux, désignations de produit » publie tous les six mois une liste des lés d'étanchéité bitumineux pour lesquels un rapport sur les essais entièrement réussis selon SIA 281 est disponible dans un domaine d'application spécifique. Le rapport est élaboré à la demande du fabricant concerné. Le registre actuel des lés d'étanchéité peut être consulté sur le site Internet de la SIA à l'adresse www.sia.ch/register.

Le registre actuel est valable jusqu'à fin 2015. A partir de 2016, la SIA prévoit d'introduire un nouveau registre sur la base d'un nouveau règlement. Seront inclus les matériaux d'étanchéité de type « lés d'étanchéité en

matière synthétique ou bitumineux, barrières géosynthétiques, ainsi que l'étanchéité appliquée liquide » qui satisfont aux exigences des normes suisses en vigueur (SIA 271, SIA 272, SIA 273 et SN 640 450ff) pour l'application concernée sur la base de la déclaration de performance établie par le fabricant.

Andreas Roller, président de la commission SIA 281;
roller.andreas@ch.sika.com

AU-DELÀ DES FRONTIÈRES (CANTONALES)

Le prochain ouvrage *A voir*, dont la sortie est prévue pour novembre 2016, pourra finalement porter fièrement son sous-titre de *Petit guide d'architecture romande*.

Depuis 2011 et jusqu'ici, la publication regroupait les visites proposées par la SIA section Vaud, dans le canton et chez ses voisins proches. Une centaine d'objets architecturaux, d'infrastructures ou d'ouvrages d'art ont ainsi été répertoriés sous forme de double page présentant plans, coupes, élévations et photos du projet, complétés par un bref résumé et des informations relatives au mandat. Après deux premières éditions, l'ouvrage est devenu un véritable support de diffusion et de sensibilisation à la culture du bâti.

Sélectionné début 2015 comme un des huit projets portés par la SIA Coordination romande, le comité de rédaction associe désormais les sections Genève, Neuchâtel et le groupe régional Bienne - Seeland et inclura des visites d'objets fribourgeois, jurassiens et valaisans. Cette collaboration a été mise en

place avant l'été pour un travail en amont de la parution, qui commence avec la coordination des visites programmées par chaque section.

Avec l'ambition de publier plus de 120 réalisations, le comité de rédaction souhaite conserver les caractéristiques principales des deux premiers volumes: petit format et prix abordable; uniformité de présentation mais liberté de représentation pour chaque objet; et surtout, diversité des projets, des échelles et des programmes.

Véritable catalogue de l'environnement construit récent en Suisse romande, *A voir 2015-2016* viendra compléter une collection qui s'adresse aussi bien aux professionnels de la construction qu'aux amateurs.

Héloïse Gailing, Pour le comité de rédaction A voir 2015-2016

1^{RE} RENCONTRE DES SECTIONS ROMANDES

Le jeudi 27 août 2015 aura lieu la première rencontre annuelle des sections romandes de la SIA. Cette année, les bénévoles des sections FR, GE, JU, NE, VD et VS seront les hôtes du groupe régional SIA Bienne - Seeland. Dès 15h, sont prévus une conférence au sujet du futur quartier urbain AGGLOlac, un tournoi de pétanque suivi d'un apéro au bord du lac ainsi qu'un souper au restaurant La Péniche, à Nidau. Inscriptions jusqu'au 24 août à regionalgruppe.biel@be.sia.ch.

Anna Hohler, SIA – Coordination romande

sia



Lachat SA et une entreprise active sur le marché jurassien pour la fourniture de bétons hydrauliques, bétons bitumineux et pierres naturelles. Afin de répondre aux challenges technologiques et commerciaux de l'avenir, nous recherchons notre futur

DIRECTEUR/GESCHÄFTSLEITER

Découvrez le détail de notre offre sur www.lachatsa.ch

LACHAT SA – Malcôte 180 – Asuel – 032 462 03 00

RICHARD Pierre SA

Ferblanterie – Couverture

Maîtrise fédérale

Nouvelle direction:
Christian Gasser, maître ferblantier

Rue du Valentin 58
1004 Lausanne
Tél. 021 646 01 58

Fax 021 647 44 67
info@richardpierrez.ch
www.richardpierrez.ch